

Dernière mise à jour le 12 janvier 2023

# Le simulateur de l'impôt sur le revenu 2023 est en ligne

Le service des impôts vient de mettre à jour le simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2023 sur les revenus 2022. Une mise à jour mineure pour tenir ...

## Sommaire

- Une mise à jour mineure pour tenir compte de la revalorisation des tranches
- Quels montants d'impôt pour les ménages ?

Le service des impôts vient de mettre à jour le simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2023 sur les revenus 2022.

## Une mise à jour mineure pour tenir compte de la revalorisation des tranches

Le 9 janvier dernier, le site de la DGFIP a publié son simulateur de l'impôt sur le revenu 2023 basé sur les revenus perçus en 2022. En comparaison avec le mode de calcul de l'année précédente, la mise à jour porte essentiellement sur la revalorisation des tranches d'imposition. Celles-ci ont en effet été revalorisées de 5,4% pour tenir compte du fort taux d'inflation subi en 2022 (article 2, loi de finances pour 2023).

Barème progressif applicable aux revenus			
Taux d'imposition de la tranche de revenu	Tranches de revenus 2022	Tranches de revenus 2021	Revalorisation
0 %	Jusqu'à 10.777 €	Jusqu'à 10.084 €	+ 693 €
11 %	De 10.778 € à 27.478 €	De 10.085 € à 25.710 €	+ 1.075 €
30 %	De 27.479 € à 78.570 €	De 25.711 € à 73.516 €	+ 3.286 €
41 %	De 78.571 € à 168.994 €	De 73.517 € à 158.122 €	+ 5.818 €
45 %	Plus de 168.994 €	Plus de 158.122 €	-

Le simulateur est disponible à l'URL suivante <https://www.impots.gouv.fr/simulateurs> en compagnie d'autres outils de calculs, tel le simulateur des frais kilométriques pour aider au choix entre l'abattement forfaitaire de 10 % pour les frais professionnels et l'option pour le régime des frais réels

## Quels montants d'impôt pour les ménages ?

A revenu équivalent entre 2021 et 2022, la revalorisation des tranches permet une économie d'impôt plus ou moins importante selon la composition du foyer. Ainsi, avec les éléments chiffrés cités en exemples ci-dessous, un célibataire économisera 9 % d'impôt et le couple avec 2 enfants un peu moins de 14 %. Les retraités, qui dans notre

simulation perçoit des revenus locatifs, verra son imposition globale diminuée de 9 %, ce constat étant justifié par les revenus fonciers dont les paramètres

d'imposition aux prélèvements sociaux n'ont pas été modifiés (2.064 € pour les deux années) alors que la baisse de l'IR sera de 31 % :

Composition du foyer	Revenu déclaré (net imposable)	Catégorie	Imposition 2023		Imposition 2022		Variation 2022/2023	
			Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux	Impôt sur le revenu	Prélèvements sociaux
Célibataire	36.000 €	Traitements et salaires	3.314 €	-	3.642 €	-	-328 €	-
Couple marié ou PACsé avec deux enfants mineurs	60.000 €	Traitements et salaires	2.085 €		2.420 €		-335 €	-
Couple de retraités	24.000 €	Traitements et salaires	547 €	2.064 €	795 €	2.064 €	-248 €	0 €
	12.000 €	Revenu foncier						

Source : <https://www.impots.gouv.fr/simulateurs>